

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 octobre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 28/09/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaients présents : José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Yolande Peruzzetto.

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin.

Absent : Louis Capot.

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Anne Garcia Madeira, service commun.

Délibération n°21-2022
Tarifs services annexes au 01.01.2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 12/10/22
Publication : 12/10/22

Chaque année, avant le 01 janvier, le Conseil d'Administration peut faire évoluer les tarifs relatifs aux services communs et aux prestations facultatives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Fixe les tarifs suivants à facturer aux résidents de la M.A.R.P.A à compter du 1er janvier 2023 :

Services communs mensuels :

Type	Nombre de personnes	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
T1	1 personne	758.53	791,15
T1bis	1 personne	758.53	791,15
T1bis	2 personnes	882.50	920,45
T2	1 ou 2 personnes	882.50	920,45

Prestations facultatives :

Description des prestations		Unité	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
repas résident	petit déjeuner	unité	2.42	2,52
	déjeuner	unité	6.99	7,29
	dîner	unité	4.57	4,77
	fête	unité	11.97	12,48
Supplément portage à domicile		unité	2.32	2,42
repas invités	petit déjeuner	unité	4.78	4,99
	déjeuner	unité	14.19	14,80
	dîner	unité	12.76	13,31
	fête	unité	18.80	19,61

AR Prefecture

047-200026839-20221004-212022-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

Description des prestations	Unité	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
machine à laver supplémentaire	unité	6.62	6,90
repassage	unité	6.62	6,90
garage	/mois	43.81	45,69
Pendentif maxiveil	/mois	28.47	29,69

Autres :

Tarif entretien d'office de l'appartement : forfait 4 heures au tarif de 90.00 € :

Lorsqu'il est constaté un défaut d'entretien ou d'hygiène, le CIAS se réserve le droit de procéder à l'entretien d'office de l'appartement à la charge du résident.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier

Le secrétaire de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas